

Primes énergie 2011 Installation d'un système de ventilation avec récupérateur de chaleur - Annexe technique 7



Ce document constitue une **annexe technique** au formulaire de demande de prime. Il doit être **rempli par l'entrepreneur** et **remis au demandeur** de la prime pour qu'il puisse le joindre à son formulaire de demande.

Vous trouverez probablement réponse aux questions que vous vous posez en appelant le 078 15 00 06.

1. Coordon	nées de l'entrepr	eneur				
1.1. Identifica	ition					
□ M. Nom □ Mme			Prénom			
Numéro d'entre		ssujetti à la TVA				
Enseigne commerciale				si différente de la dénomination		
Forme juridique				or amererne de la derienn	nation	
Numéro d'enregistrement Accès à ☐ Oui				la profession □ Non		
2. Travaux						
2.1. Localisat	ion des travaux					
Rue					Numéro	Boîte
Code postal	Localité					
2.2. Factures	concernées					
Numéro	Date	Détails de la fa	acture			



Annexe technique 7 - Primes énergie 2011 - Installation d'un système de ventilation avec récupérateur de chaleur

Page 2/2 Version 14.02.02.L3.FP1 du 24/03/2011

2.3. Description du système installé
Système de ventilation installé
Ce système répond-il aux exigences de l'Annexe V de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 17 avril 2008 détermiant la méthode de calcul et les exigences, les agréments et les sanctions applicables en matière de performance énergétique et de climat intérieur des bâtiments ?
Échangeur installé (avec indication de son rendement selon norme NBN EN 308)
Système avec lequel les débits ont été mesurés
3. Déclaration sur l'honneur et signature de l'entrepreneur
Je soussigné :
Nom Prénom
Fonction
T Griction
certifie :
 que toutes les données renseignées sur cette annexe technique sont exactes; que le n° d'enregistrement mentionné est valable et n'a fait l'objet d'aucune radiation ou suspension à la date de la facture finale; être parfaitement informé(e) que l'Administration peut, dans un délai de trois ans à compter de la liquidation du montant de la prime, vérifier l'authenticité des informations fournies et réclamer, le cas échéant, le remboursement de celui-ci au demandeur.
Signature
Date